

# COMMUNE DE CINQUEUX

Compte-rendu de la séance  
du Conseil municipal  
Du 26 Novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

**Etaient présents** : MM. Philippe BARBILLON, Philippe POUDE, M. Raymond LELEU, François GUERLIN, Paulo FERREIRA, Mme Yvette CHARDIN, M. Denis LAVERRE, Mmes Monique COPIN, Roselyne GOËNSE et Sylvie CHOWANSKI.

**Absents excusés avec pouvoir** : M. Yves DONATI (pouvoir à M. Philippe POUDE), Mme Carol FERREIRA (pouvoir à M. Paulo FERREIRA).

**Absents excusés** : Mme Isabelle SÉVERIN et M. Olivier BIRGEL

**Absente** : Mme Isabelle FRONIA.

**Secrétaire de Séance** : Mme Monique COPIN.

## **Approbation du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2019.**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité et signé des membres présents.

Après avoir rappelé l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point.

- en point 8 : Budget Assainissement – Décision modificative-Versement des subventions aux particuliers, ouverture de crédits

*Ajout accepté à l'unanimité.*

## **1- Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs.**

M. Denis LAVERRE, indirectement concerné informe qu'il ne prend pas part au débat ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le recensement de la population communale aura lieu en 2020.

Il rappelle que la commune est divisée en trois districts et que trois agents recenseurs ont été recrutés.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune s'est vu attribuer une dotation forfaitaire de 2.877€ pour cette mission.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement.

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte, et de préparation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, fixe une rémunération forfaitaire, soit un smic mensuel par agent recenseur et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

## **2- RASED (Réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficultés) - Participation aux frais de fonctionnement 2019**

Le R.A.S.E.D. intervient auprès des écoles afin d'aider les élèves en échec scolaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la gestion du R.A.S.E.D. est assurée par la commune de BRENOUILLE, qui répercute les frais de fonctionnement sur les huit communes bénéficiant de ce service. Le montant de la participation de Cinqueux pour 2019 (après déduction du solde 2018 de 40€) s'élève à 522€.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de payer cette participation et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le mandat correspondant.

### **3- Convention 2019/2020 de mise à disposition de la piscine municipale de Pont Ste Maxence pour l'école**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la mise à disposition de la piscine communale de Pont Ste Maxence, pour 1 heure hebdomadaire, pour les enfants de l'école.

Pour l'année scolaire 2019/2020, elle est consentie moyennant une redevance de 1680,00 €TTC.

Les séances ont lieu les mardis matin, du 17 décembre 2019 au 17 mars 2020 inclus, de 9h15 à 9h55.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la piscine municipale avec la commune de Pont Sainte Maxence pour l'année 2019/2020.

### **4- Projet « Les Eraines » - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise**

Monsieur le Maire résume les différents points concernant le projet des "Eraines".

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix pour, 1 abstention, Mme Yvette CHARDIN et 1 voix contre, M. François GUERLIN) autorise, Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Département de l'Oise, pour ce projet.

### **5- Projet Bâtiment Ancienne Mairie-Ecole – Demande de subvention auprès du Conseil Régional.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du bilan sanitaire préliminaire au projet de restauration de la Mairie-Ecole, établi par Atelier 68 architectes.

Il rappelle les aides octroyées par le Conseil Régional, subvention de 50%, pour la restauration de bâtiments non classés ayant un intérêt historique et que le bâtiment dit "Ancienne Mairie-Ecole" sis rue Yvonne Drouin est éligible.

Le montant des travaux s'élève à 273.175,00€TTC (227.646,00€HT).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

### **6- Sécurité Routière – Choix du cabinet d'étude.**

Monsieur le Maire rappelle l'étude du cabinet d'ingénierie ISR, implanté à Compiègne, spécialisé en sécurité, circulation et signalisation routière d'un montant de 10 750,00€ HT (12 900,00€ TTC).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix du cabinet d'ingénierie ISR pour la réalisation de l'analyse et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

### **7- Changement de destination du local 12A Place Georges Tainturier.**

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil que l'agence Immobilier Saint Eloi a mis fin au bail de location du local sis 12A place Georges Tainturier.

Il explique que suite à l'étude de plusieurs possibilités de remplacements d'occupation, il s'avère que ce local est trop petit et mal agencé pour un commerce.

Il propose de muter ce local en logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et change la destination du bail de location.

### **8- Budget Assainissement – Décision modificative-Versement des subventions aux particuliers, ouverture de crédits.**

Monsieur le Maire, explique que pour permettre de recevoir et reverser ensuite la subvention de l'Agence de l'Eau allouée aux particuliers de la rue de Liancourt, pour leurs travaux de raccordement au réseau assainissement, il convient d'ouvrir les crédits sur le budget M49.

De ce fait, une écriture d'ordre est nécessaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la modification suivante sur le budget Assainissement de l'exercice 2019 :

#### Section Investissement Dépenses :

Compte 27631 Chapitre 041 : +36.483€

Compte 16878 Chapitre 16 : +36.483€

Section Investissement Recettes :

Compte 16878 Chapitre 041 : + 36.483€

Compte 27631 Chapitre 27 : + 36.483€

**Questions Diverses.**

- Monsieur le Maire fait part à l'assistance de la motion pour le maintien et la préservation des services des finances publiques dans nos territoires. L'avenir de la Trésorerie de Liancourt est menacé.

Il demande aux conseillers municipaux de signer la pétition.

- Monsieur le Maire informe que la rue de Sacy-le-Grand étant très large, les candélabres ne peuvent être les mêmes que ceux habituellement implantés, et seront plus importants pour pouvoir éclairer de part et d'autre de la route. Le choix est fait sur des lanternes.

- Madame Roselyne GOËNSE demande où en est l'aire prévue pour les gens du voyage de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte. Monsieur le Maire répond qu'une enquête sociale est en cours.

- Madame Yvette CHARDIN présente l'ouvrage intitulé "Les voies romaines de l'Oise" réalisé par Monsieur Pierre RIGAULT, décédé en 2016, qui a créé la Société d'Archéologie de Creil, auteur de nombreux mémoires sur l'histoire de la région. En accord avec ses filles, qui viennent de faire éditer cet ouvrage, une conférence sera organisée à Cinqueux pour la présentation de cet ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quinze minutes.

Le Maire.